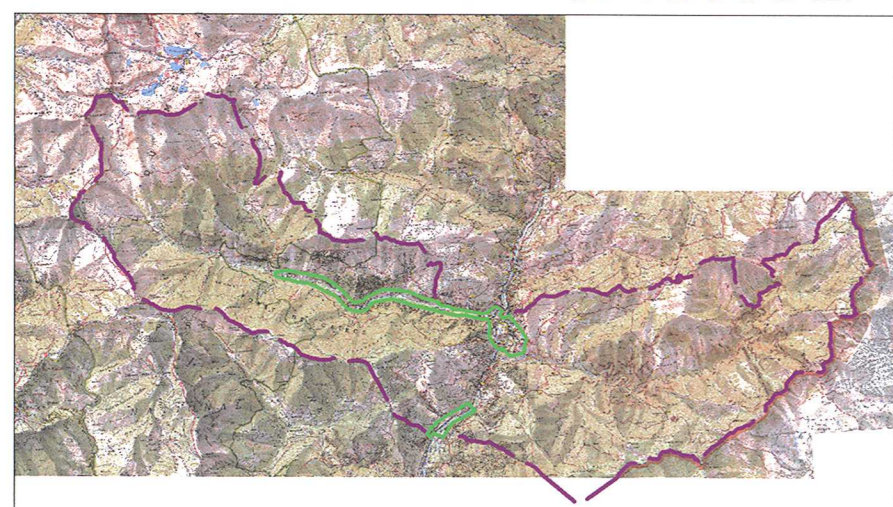




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

3.1d

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage Phénomènes Torrentiels (Hors Roya)

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 1141

Celubry

Gérard GAVORY

Fond cadastral

Agrandissement du secteur urbanisé est

Echelle : 1/5 000

Janvier 2013

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

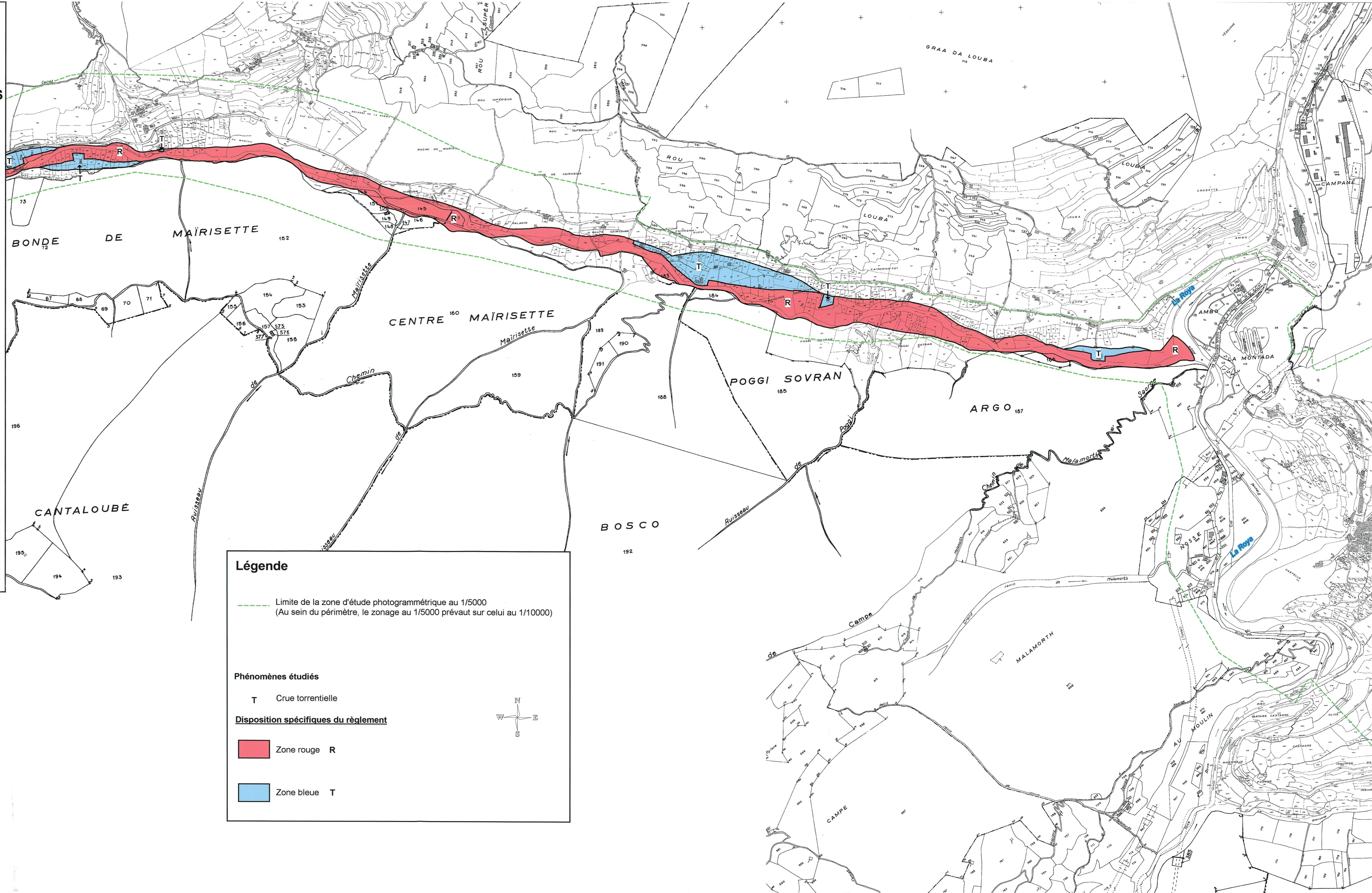
APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAUX ET RISQUES



Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
PPR	1.3	Janvier 2013



Légende

--- Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000
(Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)

Phénomènes étudiés

T Crue torrentielle

Disposition spécifiques du règlement

Zone rouge R

Zone bleue T